

## Proposer des solutions pour faciliter les déplacements au quotidien

Les élus de Cœur de Loire ont fait le choix de prendre la compétence « mobilité » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La mobilité est un enjeu majeur pour accompagner les habitants dans leur vie quotidienne et accélérer le développement du territoire. À travers l'élaboration du Plan de mobilité simplifié, les élus de Cœur de Loire vont définir les actions prioritaires qui seront menées sur la période 2024-2030.



### QU'ENTEND-ON PAR MOBILITÉ ?

Aller au travail, à l'école, se rendre chez un professionnel de santé, faire ses courses... Actifs, jeunes ou encore retraités, tous les habitants du territoire sont concernés par la mobilité. Elle englobe tous les modes de déplacement : marche, vélo, covoiturage, transports à la demande, mini-bus urbains... La mobilité est un enjeu fort pour le vivre ensemble et l'attractivité de notre territoire.

À travers l'**élaboration du Plan de mobilité simplifié**, les élus de Cœur de Loire souhaitent **mettre en œuvre une véritable politique de mobilité** qui répond à plusieurs objectifs :

- **Développer la solidarité envers les publics isolés** ou en difficulté en leur proposant des solutions de transport
- **Faciliter l'accès aux services du quotidien** : emplois, santé, commerces, culture, loisirs...
- **Répondre aux enjeux environnementaux** en développant des solutions de mobilité durable

### UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ POUR DÉFINIR LES GRANDES LIGNES

La commission stratégie territoriale, de l'aménagement et des nouvelles technologies, composée d'une quinzaine d'élus, et animée par **Gilbert Lienhard**, Vice-Président de Cœur de Loire, est en charge de la rédaction du Plan de mobilité simplifié.

Appuyée par **Aude Moulinet**, Responsable du pôle attractivité de Cœur de Loire et **Nicolas Jouanin**, recruté en tant que Chargé de mission mobilité, le Plan de mobilité simplifié sera proposé aux membres du bureau et soumis au vote du conseil communautaire dès la rentrée 2023.

Fruit de concertations menées avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations, collectivités, usagers, habitants...), ce document recensera les besoins et les propositions du collectif. Il permettra de structurer et de planifier une véritable politique de mobilité en Cœur de Loire.

### UN PLAN CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Durant le premier semestre 2023, l'organisation de 3 rendez-vous (une réunion de lancement et 2 ateliers participatifs) a réuni une

quarantaine d'acteurs du territoire (entreprises, associations, collectivités, usagers, habitants...) et a permis de recenser les besoins et de structurer l'élaboration du Plan de mobilité simplifié en 3 grandes étapes.

### LES 3 ÉTAPES DE

### L'ÉLABORATION DU PLAN

- 1 **Réaliser un état des lieux** des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place
- 2 **Définir la stratégie** en collaboration avec les acteurs locaux, basée sur les besoins et les ressources du territoire
- 3 **Établir un programme d'actions** au bénéfice des usagers du territoire. Il sera mis en œuvre à l'automne 2023.



Réunion de lancement du Plan de mobilité simplifié organisée le 28 mars au Palais de Loire à Cosne

Suivez toute l'actualité du Plan de mobilité simplifié sur [coeurdeloire.fr](http://coeurdeloire.fr) ou sur [f CCcoeurdeloire](https://www.facebook.com/CCcoeurdeloire)